

Arrêté n° 2021-171

La Présidente de l'Université Lyon 2,

**Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme « Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux. Parcours : Logistique globale » est constitué conformément au document joint au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 02/07/21

P/la Présidente et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la formation  
et de la vie étudiante

M-K Thomme



Licence Professionnelle  
 Mention Logistique et pilotage des flux  
 Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	<p>JAFFLIN                      Claire                      MCF</p>	<p>CHARLES                      Aurélie                      MCF</p> <p>BENTAHA                      Lounes                      MCF</p>	<p><b>Cadiou</b>                      Yvon</p> <p><b>LOMBARD</b>                      Pierre Alain</p>

Annexe arrêté n° 2021-171

La Présidente  
 Nathalie DOMPNIER



IUT Lumière Lyon 2  
 Formation Continue et Professionnalisation  
 Campus Porte des Alpes - 160 Boulevard de l'Université - 69676 BRON CEDEX  
 04 78 77 44 86 / 31 66 - iutfc@univ-lyon2.fr

